

Délibération du Conseil Municipal**D.2024-067****Commune de LAUZERTE****ACTE : 7.5.2**

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOC ET BAÏADA,

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS N°2-1 – ANNEE 2024**

Sur l'avis de la commission des associations du 23 octobre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention communale de fonctionnement pour l'année **2024** aux associations suivantes :

Associations	Décision conseil
Amis médiathèque 82	250 €
ASQBTT Tennis Table	500 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	500 €
Atelier Musical Européen	800 €
Fond Aide Jeunes (conseil dept)	250 €
Colline Enchantée	500 €
Chats du Quercy	400 €
Amicale Personnel EHPAD	300 €
Comité des Fêtes	1500 €
TOTAL	5000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** comme ci-dessus la liste des associations bénéficiaires,
- **AUTORISE** : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

